



Résiliation d'un bail suite à un incendie

Par **martine05**, le **20/04/2010** à **15:14**

Bonjour,

Suite à un incendie de maison, celle-ci étant sinistré, j'ai pris un appartement en attendant la fin des travaux. Le bail de location de l'appartement dans lequel je suis se termine le 31 avril car c'est un logement saisonnier. En attendant, les travaux devaient commencé au 10 avril et toujours rien. J'ai l'impression que les propriétaires ne sont pas pressés. Je voudrais donc quitter ce logement mais je me demande si je leur dois un préavis. J'ai lu que non mais je n'en suis pas sure!
Merci !

Par **fabienne034**, le **20/04/2010** à **16:04**

bonjour,

l'incendie a t' il eu lieu sous votre occupation ?

dans ce cas vous devez un préavis mais votre assurance paie les loyers

pour tout savoir sur la location de logement:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>